



DEAS - DGS
Service du médecin cantonal
Case postale 76
1211 Genève 4 Plainpalais

Courrier interne: A102E2/DEAS

Département de l'emploi, des affaires
sociales et de la santé
Secrétariat général
Rue de l'Hôtel de Ville 14
1204 Genève

N/réf. : JAR
V/réf. : CHK/LDA

Genève, le 16 juillet 2015

Rapport d'activité législature 2014 - 2018
1^{ère} année
(1^{er} juin 2014 – 31 mai 2015)

Commission consultative en matière d'addictions
(DEAS - Z 924)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (A2 20)
- Règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (A2 20.01)
- Règlement instituant une commission consultative en matière d'addictions (RcomAdd) du 18 février 1981 (K1 75.03)

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour mission :

- a) de définir les objectifs et d'élaborer une stratégie globale dans le domaine des addictions;
- b) de soumettre au Conseil d'État des projets et avis s'insérant dans cette stratégie ;
- c) de veiller au suivi des recommandations adressées au Conseil d'État ;
- d) d'émettre des préavis, sur demande du Conseil d'État, à propos de questions touchant le domaine des addictions ;
- e) la commission est chargée de traiter les demandes de soutiens financiers liées au Fonds de lutte contre la drogue et de faire des recommandations au Conseil d'État en la matière.

III. Activités de la commission

De juin 2014 à fin mai 2015, la Commission consultative en matière d'addictions (CCMA) a siégé lors de huit séances, auxquelles s'ajoutent huit séances du Bureau de la Commission.

Les activités principales ont consisté en :

- 1- L'évaluation de la faisabilité d'une régularisation du cannabis pour le canton de Genève avec : rencontre d'une délégation uruguayenne des responsables de ce projet dans ce pays; participation à un séminaire de deux demi-journées; présentation d'un avant-projet de recherche pour approbation au Conseil d'Etat.
- 2- Projet Drug checking : audition des acteurs en faveur du déploiement d'un projet d'analyse de substances psychotropes sur site de manifestations festives et dans le service d'addictologie des HUG. Proposition d'aller de l'avant au Conseil d'Etat avec demande de ce dernier de constituer un groupe de travail "DSE - Pouvoir judiciaire - DEAS".
- 3- La réception et l'analyse des demandes de financement au Fonds drogue des projets soumis en 2015 avec préavis pour le Conseil d'Etat. Une méthodologie nouvelle a été utilisée consistant en l'attribution de projets aux différents membres de la Commission n'ayant pas de conflits d'intérêts avec les projets traités. Après analyse des dossiers, une restitution en plénière a été réalisée ce qui a permis d'aboutir à une évaluation de tous les projets lors d'une séance dédiée d'une demi-journée. 16 projets ont été traités par la Commission et 8 d'entre eux ont fait l'objet d'un financement.

Les projets ayant essuyé un refus ne répondaient pas à la grille d'évaluation préalablement réalisée (objectifs incertains, évaluation d'impacts manquante, hors de sujet, utilisation de fonds pour financer des postes RH pérennes depuis plus que 3 ans).

Projets pour lesquels une décision d'octroi a été émise	CHF
Prévention et promotion de la santé	191'733
Soutien social	60'000
Sécurité et soutien social	50'000
Communication	4'869

IV. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF) :

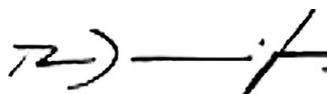
Fr. 3'745.--

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Ruth Dreifuss
Présidente de la CCMA



DEAS - DGS
Service du médecin cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Courrier interne A102E2/DEAS
Secrétariat général
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

N/réf. : JAR
V/réf. : CHK/if

Genève, le 7 juillet 2016

Rapport d'activité législature 2014 - 2018
2^e année
(1^{er} juin 2015 – 31 mai 2016)

Commission consultative en matière d'addictions
(DEAS - Z 924)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (A2 20)
- Règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (A2 20.01)
- Règlement instituant une commission consultative en matière d'addictions (RcomAdd) du 18 février 1981 (K1 75.03)

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour mission :

- a) de définir les objectifs et d'élaborer une stratégie globale dans le domaine des addictions;
- b) de soumettre au Conseil d'État des projets et avis s'insérant dans cette stratégie ;
- c) de veiller au suivi des recommandations adressées au Conseil d'État ;
- d) d'émettre des préavis, sur demande du Conseil d'État, à propos de questions touchant le domaine des addictions ;
- e) la commission est chargée de traiter les demandes de soutiens financiers liées au Fonds de lutte contre la drogue et de faire des recommandations au Conseil d'État en la matière.

III. Activités de la commission

De juin 2015 à fin mai 2016, la Commission consultative en matière d'addictions (CCMA) a siégé lors de sept séances, auxquelles s'ajoutent sept séances du Bureau de la Commission, composé de la Présidente, d'un représentant des départements de la sécurité et de l'économie (M. F. SCHMUTZ), de l'instruction publique, de la culture et du sport (M. P.-Y AUBERT) et du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (Médecin cantonal).

Les activités principales ont été :

1- Projet d'évaluation de la faisabilité d'une régularisation du cannabis pour le canton de Genève :

Les démarches entreprises en 2014 – 2015 se poursuivent. L'organisation du projet genevois se dessine mais il doit encore être affiné afin d'être présenté à l'automne 2016 au Conseil d'Etat. L'objectif est que, d'ici à la fin de l'année 2016, Genève ainsi que d'autres cantons – villes de Suisse présentent leur projet respectif simultanément à l'OFSP. C'est en effet cette instance qui décidera de délivrer ou non une autorisation spéciale en vertu de l'article 8, al. 5 de la loi fédérale sur les stupéfiants, du 3 octobre 1951 (LStup, RS 812.121) pour la mise en œuvre dudit projet.

2- Projet « Drug checking »:

Sur mandat du Conseil d'Etat, un groupe de travail constitué d'un représentant du DSE, d'un représentant du Pouvoir judiciaire et du Médecin cantonal s'est réuni à plusieurs reprises. Il a la mission d'accompagner l'analyse de ce projet pour le Conseil d'Etat. La Présidente de la commission a été invitée aux séances tenues. Un avis de droit en français a été rédigé afin de réactualiser les conclusions des avis précédents, eu égard des évolutions législatives intervenues depuis lors. Par ailleurs, la commission a auditionné le service du pharmacien cantonal bernois, qui effectue déjà des analyses à Berne, Zürich et Bâle, ainsi que d'un travailleur social hors mur zurichois, afin de bénéficier d'une présentation technique du « checking » tel qu'il existe dans d'autres cantons. Le groupe de travail a rédigé un rapport qu'il a adressé au Conseil d'Etat. Si les conclusions de ce dernier sont acceptées, le projet pour lequel un financement a été demandé au Fonds drogue pourrait débuter. La première étape consisterait en la rédaction d'une demande d'autorisation spéciale en vertu de la LStup auprès de l'OFSP. Ce serait à Nuit Blanche? d'entreprendre ces démarches et de mettre en œuvre le projet en collaboration avec les HUG.

3- Attribution des subventions du Fonds drogue 2016 :

La réception et l'analyse des demandes de financement au Fonds drogue des projets soumis en 2016 avec préavis pour le Conseil d'Etat. La méthodologie initiée en 2015 a été reconduite. Les projets ont été attribués aux différents membres de la Commission pour évaluation, en s'assurant qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts avec les projets traités. Après analyse des dossiers, une restitution en plénière a été réalisée ce qui a permis d'aboutir à une évaluation de tous les projets lors d'une séance dédiée d'une demi-journée. 11 projets ont été traités par la Commission et 6 d'entre eux ont fait l'objet d'un financement.

Les projets ayant essuyé un refus ne répondaient pas à la grille d'évaluation préalablement réalisée (objectifs incertains, évaluation d'impacts manquante, hors de sujet, utilisation de fonds pour financer des postes RH).

Projets pour lesquels une décision d'octroi a été émise	CHF
Prévention et promotion de la santé	126'000
Soutien social	60'000
Sécurité et soutien social	60'000
Communication	65'000
Total	311'000

IV. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF) :

Fr. 3'615.--

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Ruth Dreifuss
Présidente de la CCMA



DEAS - DGS
Service du médecin cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Courrier interne A102E2/DEAS
Secrétariat général
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

N/réf. : JAR
V/réf. : CHK/if

Genève, le 11 juillet 2017

Rapport d'activité législature 2014 - 2018
3^e année
(1^{er} juin 2016 – 31 mai 2017)

Commission consultative en matière d'addictions
(DEAS - Z 924)

I. Bases légales de la commission

- Loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (A2 20)
- Règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (A2 20.01)
- Règlement instituant une commission consultative en matière d'addictions (RcomAdd) du 18 février 1981 (K1 75.03)

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour mission :

- a) de définir les objectifs et d'élaborer une stratégie globale dans le domaine des addictions;
- b) de soumettre au Conseil d'État des projets et avis s'insérant dans cette stratégie ;
- c) de veiller au suivi des recommandations adressées au Conseil d'État ;
- d) d'émettre des préavis, sur demande du Conseil d'État, à propos de questions touchant le domaine des addictions ;
- e) la commission est chargée de traiter les demandes de soutiens financiers liées au Fonds de lutte contre la drogue et de faire des recommandations au Conseil d'État en la matière.

III. Activités de la commission

De juin 2016 à fin mai 2017, la Commission consultative en matière d'addictions (CCMA) a siégé lors de cinq séances, auxquelles s'ajoutent sept séances du Bureau de la Commission, composé de la Présidente, d'un représentant des départements de la sécurité et de l'économie (M. F. SCHMUTZ), de l'instruction publique, de la culture et du sport (M. P.-Y AUBERT) et du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (Médecin cantonal).

Les activités principales ont été :

1- Projet d'évaluation de la faisabilité d'une régularisation du cannabis pour le canton de Genève :

Les travaux de réflexion sur l'organisation du projet genevois se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année 2016. Les esquisses des différents programmes ont été présentés en fin d'année 2016 au COPIL du projet, composé des membres du Bureau de la CCMA, puis en plénière en début d'année 2017.

L'étape principale qui a suivi a été la rédaction des différents documents nécessaires pour la soumission du projet pilote d'accès règlementé du cannabis à Genève à la Commission cantonale d'éthique de la recherche à Genève. Cette étape clé consiste à obtenir l'accord de ladite commission en vue de soumettre une demande de recherche scientifique auprès de l'Office fédéral de la santé publique.

2- Projet « Drug checking »:

A la suite des démarches initiées jusqu'à la fin du premier semestre 2016, les conclusions du rapport du groupe de travail chargé d'étudier le projet de déploiement d'un service de Drug checking ont été acceptées par le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat a formellement validé son accord et son soutien dans un courrier à l'attention de l'action Nuit Blanche? / Première ligne afin qu'elle requiert une autorisation auprès de l'Office fédéral de la santé publique, en vertu de l'article 8 al.5 de la loi sur les stupéfiants.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a souhaité qu'une convention soit conclue avec l'action. Le groupe de travail s'est ainsi réuni à ce sujet en présence de la directrice de Première ligne. Il est également convenu que l'action établira un rapport annuel sur les résultats obtenus lors des testings effectués. Ladite convention ainsi que le rapport seront évalués annuellement par le DEAS et le DSE.

3- Attribution des subventions du Fonds drogue 2017 :

La commission a réceptionné et analysé les demandes de financement adressées au Fonds drogue selon la méthodologie initiée en 2015, en vue d'émettre ses préavis au Conseil d'Etat. Après analyse des dossiers, une restitution en plénière a été réalisée ce qui a permis d'aboutir à une évaluation de tous les projets lors d'une séance dédiée d'une demi-journée. Dix projets ont été traités par la Commission et six d'entre eux ont fait l'objet d'un financement.

Les projets ayant essuyé un refus ne répondaient pas à la grille d'évaluation préalablement réalisée (objectifs incertains, évaluation d'impacts manquante, utilisation de fonds pour financer des postes RH).

Projets pour lesquels une décision d'octroi a été émise	CHF
Prévention et promotion de la santé	116'966
Soutien social	20'000
Sécurité et soutien social	110'000
Total	246'966

IV. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF) :

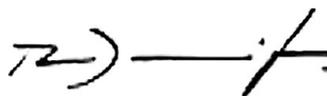
Fr. 2'995.--

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Ruth Dreifuss
Présidente de la CCMA